

UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT du procès-verbal de la deux cent soixante-cinquième (265e) réunion (ordinaire) du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui a eu lieu le lundi 21 mars 1988, à 15h00, dans la salle de conférence 2002 du Pavillon Pierre-Boucher, 3351, boulevard Des Forges, à Trois-Rivières.

RESOLUTION 265-CA-2053
relative à l'attribution de la Médaille de
l'Université du Québec à Trois-Rivières

CONSIDERANT la politique unifiée d'attribution de distinctions honorifiques à l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 233-CA-1701);

CONSIDERANT le mandat dévolu au Comité permanent des distinctions universitaires honorifiques;

CONSIDERANT le rapport du Président du Comité permanent des distinctions universitaires honorifiques sur les travaux du Comité;

CONSIDERANT la proposition du Recteur;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYEE, IL EST RESOLU de décerner la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières à M. Gilles Boulet, président de l'Université du Québec, lors de la collation des grades en avril 1988.

ADOPTEE A L'UNANIMITE.

(Référence: CA-88-03-07)



André Brousseau
Secrétaire général